

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 176

12 – AVEYRON

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RODEZ

Ventes et cessions

353 590 466 RCS Rodez.

NABRIJAC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 110982,88 EUR.

Adresse : Avenue Marie Curie, Séverac-le-château 12150 Séverac d'Aveyron.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement en date du 24/04/2024, La société LAUMAS, société à responsabilité limitée au capital de 7 632 euros, dont le siège social est Avenue Marie Curie 12150 SEVERAC LE CHATEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS RODEZ 437 668 882, et la société NABRIJAC, société par actions simplifiée au capital de 110 982,88 euros, dont le siège social est Avenue Marie Curie 12150 SEVERAC LE CHATEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS RODEZ 353 590 466, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LAUMAS par la société NABRIJAC. La société LAUMAS ferait apport à la société NABRIJAC de la totalité de son actif, soit 45.893 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 79.958 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à – 34.065 euros. La société NABRIJAC détenant au moins 90 % des parts sociales de la société LAUMAS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital ni aucun échange de titres, sauf en cas d'attribution d'actions nouvelles aux associés minoritaires de la société absorbée qui n'auront pas accepté l'offre de rachat de leurs titres. Il résulterait de l'annulation des parts de LAUMAS détenues par NABRIJAC un mali de fusion de – 26.349 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LAUMAS depuis le 01/01/2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société NABRIJAC. La fusion sera réalisée le 30 juin 2024. La société LAUMAS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de RODEZ pour la société LAUMAS le 25/04/2024 et pour la société NABRIJAC le 29/04/2024, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..